

POSTULAT N° 56 (2011-2016)  
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 24 FEVRIER 2014

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité résume le rapport ci-après:

*"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 56 de Mme E. Reber Jung et de 23 cosignataires lui demandant que la Ville s'engage pour la biodiversité en installant des refuges à insectes.*

Réponse du Conseil communal

*Le Conseil communal partage l'objectif des postulants en faveur de la biodiversité et plus précisément en installant des refuges à insectes.*

*En ce sens, une dizaine d'hôtels à insectes ont d'ores et déjà été installés par le Service des parcs et promenades dans le cimetière Saint-Léonard. Autre exemple, un tronc d'arbre sert de support à un refuge pour insectes à la Motta au bord de la Sarine. De plus, lors de la taille hivernale et des interventions dans les forêts, les collaborateurs des Parcs et promenades maintiennent des tas de branches dans des endroits reculés pour en faire des abris pour la faune locale. Ces derniers sont malheureusement régulièrement utilisés par des promeneurs durant la saison estivale pour faire des feux. Des troncs d'arbres sont également disposés dans les forêts. Le Service a en outre entrepris des essais avec des tas de foin. Ces derniers sont souvent mis à mal par les usagers des lieux, ce qui nécessite de les construire dans des endroits cachés.*

*Toutes ces expériences ont clairement démontré que ce genre d'installations doit impérativement être prévu dans des endroits protégés et à l'écart du public. Le Service des parcs et promenades va cependant maintenir et prolonger les démarches en faveur de la biodiversité par la création de refuges en repérant des endroits propices et appropriés au développement des insectes."*